

Convocations : 09/04/14

Affichage : 16/04/14

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Jean-François CORNIQUET, Fabrice ELOY, Réjane FARCY, Sylvie HESDIN, Pierre LEGRAND, Jacques VAN OVERBEKE, Michel WATIN

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Monsieur le Maire revient d'abord sur les excellents résultats obtenus par la liste qu'il conduisait et qui a recueilli en moyenne approximativement 90 % des suffrages exprimés. Il voit dans ce résultat la reconnaissance du travail accompli depuis de nombreuses années et un encouragement à poursuivre dans la même direction.

### **Délégation de fonction aux adjoints**

Philippe DUPONT 1<sup>er</sup> adjoint, est chargé de l'animation du village et interviendra notamment dans le domaine des fêtes et cérémonies. Il percevra une indemnité égale à 6.6 % de l'indice 1015 soit 250.90 € brut par mois.

Serge OUTURQUIN 2<sup>eme</sup> adjoint, est responsable de la salle polyvalente et percevra la même indemnité.

Le Maire percevra une indemnité de 646.25 € brut par mois (Soit 17 % de l'indice 1015)

Election des délégués syndicaux au sein des EPCI

- FDE : Titulaires : Jacques VAN OVERBEKE et Patrick BETTIOL  
Suppléants : Fabrice ELOY et Sylvie HESDIN
- SIAVS : Titulaires : Jean François CORNIQUET, Serge OUTURQUIN, Philippe DUPONT  
Suppléants : Pierre LEGRAND, Jacques VAN OVERBEKE, Réjane FARCY

### **Composition des commissions communales**

Travaux : Fabrice ELOY, Michel WATIN, Patrick BETTIOL, Serge OUTURQUIN, Jacques VAN OVERBEKE

Routes et chemins communaux : Jacques VAN OVERBEKE, Fabrice ELOY, Pierre LEGRAND

Commission Communale des impôts directs (CCID) proposition : tous les conseillers municipaux + Michel MAGNEZ (Prouzel)

Fêtes et cérémonies Philippe DUPONT, Michel WATIN, Réjane FARCY, Pierre-Jean BOUTELLIER, Serge OUTURQUIN

CCAS : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Pierre-Jean BOUTELLIER, Réjane FARCY  
Pierre LEGRAND + 4 membres n'appartenant pas au Conseil qui seront désignés ultérieurement.

Correspondant défense : Patrick BETTIOL

Bulletin municipal : Sylvie HESDIN, Pierre-Jean BOUTELLIER

### **Taux des impôts locaux**

Conformément à l'engagement électoral le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux soit :

- Taxe d'habitation : 14.59 %
- Taxe foncière (bâti) : 9.45 %
- Taxe foncière (non bâti) : 25.48 %
- Contribution foncière des entreprises: 10.71 %

### **Budget eau assainissement**

Le budget primitif M49 pour l'année 2014 est voté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 110 969 € pour la section exploitation

32 757 € pour la section investissement

Concernant l'eau potable M le Maire déplore que la convention liant la commune et Amiens Métropole n'ait toujours pas été signée par cette dernière, ce qui prive la Commune de recettes substantielles. Il espère

que cette situation pourra évoluer rapidement avec la nouvelle majorité d'Amiens Métropole.

### **Questions diverses**

- Dégâts de lapins dans la parcelle exploitée par M. FERTEL au hameau de la Gare. La Commune devra supporter 80 % des dommages soit 456 €
- Raccordement de la ferme éolienne de Courcelles Sous Thoix. Le projet prévoit d'emprunter la rue de vers, la Grande Rue puis de rejoindre la Coulée Verte. Le Conseil Municipal s'y oppose formellement et suggère un autre itinéraire par la Grimpette de Vers Sur Selle puis la Coulée Verte
- La Commune fera l'acquisition d'un chariot destiné à véhiculer les produits d'entretien : coût 210 €
- L'agent d'entretien sollicite le remboursement d'une paire de lunettes cassée durant son service. Le Conseil Municipal accepte de prendre en compte une partie du reste à charge de l'intéressé, après déduction des remboursements de la sécurité sociale et de sa mutuelle

### **Information**

La Chorale « Chœur en fête » interviendra lors des journées du patrimoine, une participation financière sera accordée par la commune.

### **Durant le mandat qui débute le Conseil Municipal étudiera les points suivants :**

- Création d'un trombinoscope des membres du Conseil Municipal
- Installation de radars pédagogiques aux principales entrées du village
- Peinture de la mairie et de la voute de l'Eglise
- Mise en conformité de l'installation électrique de l'église
- Installation d'un columbarium au cimetière
- Travaux d'accessibilité aux bâtiments publics